

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2013**

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2013

Sommaire

- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Rapport Spécial



RSM Secno

Audit • Expertise • Conseil

Parc de la Vatine - 28, rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 Mont Saint Aignan Cedex - France
T + 33 2 35 59 76 76 - F + 33 2 35 59 11 55
www.rsm-secno.fr E-mail : rouen@rsm-secno.fr

**ASSOCIATION NATIONALE
DES VISITEURS DE PRISON**

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON - ANVP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe 2-5 relative aux fonds dédiés.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les contributions volontaires en nature et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

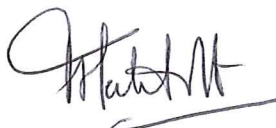
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 18 avril 2014

RSM Secno



F. HERTEL PETIT
Commissaire aux Comptes

BILAN de l'ANVP AU 31/12/2013

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012	PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
<u>Immobilisations</u>			<u>Fonds propres</u>		
Terrains	45734.71	45734.71	Fonds associatif	415412.49	415412.49
Immeubles	259310.48	259310.48	Subventions d'investissements	157136.96	157136.96
amortissements	-102665.88	-94022.20	Réserve statutaire	18550.76	18550.76
Agencements	61025.07	57824.24	Réserve de trésorerie	54258.41	54258.41
amortissements	-51654.28	-49097.71	Report à nouveau	-10656.07	-13022.49
Mobilier/matériel bureau	21884.24	21884.24	Résultat de l'exercice	-23246.14	2366.42
amortissements	-21177.19	-21075.58	Fonds propres nets	611456.41	634702.55
Matériel informatique	22857.68	22757.70			
amortissements	-20562.55	-19536.46	<u>Provisions pour risques et charges</u>		
Immobilisations nettes	214752.28	223779.42		0.00	0.00
				0.00	0.00
<u>Créances diverses</u>			<u>Fonds dédiés</u>		
Débiteurs divers	1044.91	4000.00	Fonds dédié Dr Azérad	49698.13	60149.96
Fournisseurs débiteurs	4874.3	2161.89	Fonds dédié Lille	91115.00	101225.00
Produits à recevoir	5360.00	7506.27		140813.13	161374.96
Emmaüs Wambrechies	138329.66	145331.43			
	149608.87	158999.59	<u>Dettes fiscales & sociales</u>		
			Rémunérations dues	7175.19	2442.73
<u>Trésorerie</u>			Organismes sociaux	10075.86	8968.83
Titres & Valeurs mobilières	40608.63	40588.63	<u>Autres dettes</u>	17251.05	11411.56
Comptes courants	142480.36	137258.09	Factures non parvenues	9500.00	7500.00
Comptes sur livrets	238999.18	275219.05	Charges à payer + Fourn créditeurs	11506.78	15710.25
Caisses	1475.93	1872.11	Autres dettes diverses	0.00	220.00
	423564.10	454937.88	<u>Produits constatés d'avance</u>	21006.78	23430.25
Ch. constatées d'avance	2602.12	3202.43		0.00	10000.00
TOTAL de l'ACTIF	790527.37	840919.32	TOTAL du PASSIF	790527.37	840919.32

COMPTE DE RESULTAT DE L'ANVP

ANNEE 2013

	31/12/2012	31/12/2013
	Réalisé	Réalisé
<u>Produits d'exploitation</u>		
Cotisations des membres adhérents	48225.00	51475.00
Dons de personnes physiques	37869.25	45496.74
Dons d'organismes privés	58395.24	61035.44
Legs	0.00	0.00
Subventions emplois aidés	15522.87	14779.20
Subventions administration pénitentiaire	57092.04	55124.30
Subventions collectivités territoriales	74974.00	57427.00
Subventions autres organismes publics	49107.00	53757.00
Participation des adhérents	9352.42	5363.65
Autres produits	5228.86	13652.59
Sous total 1	355766.68	358110.92
<u>Charges de fonctionnement</u>		
Autres achats et charges externes	178355.44	198724.39
Salaires et charges sociales	88630.00	110786.33
Solidarité	88290.54	82669.33
Dotation aux amortissements	12734.70	12986.95
Sous total 2	368010.68	405167.00
Report ressources non utilisées (3)	10744.63	20561.83
Résultat d'exploitation (1-2+3)	-1499.37	-26494.25
Produits financiers	5728.42	3865.78
Charges financières		
Résultat financier (4)	5728.42	3865.78
Résultat courant (1-2+3+4)	4229.05	-22628.47
Produits exceptionnels	75.04	496.23
Charges exceptionnelles	1937.67	1113.90
Résultat exceptionnel(5)	-1862.63	-617.67
Engagements à réaliser/ress. Affectées (6)	0.00	0.00
Résultat net (1-2+3+4+5-6)	2366.42	-23246.14
<u>Evaluation des contributions volontaires en nature</u>		
Produits (<i>contributions volontaires en nature</i>)		
Dons en nature des membres	484907	492992
Charges (<i>emplois des contributions volontaires</i>)		
Frais engagés et déplacements non remboursés	484907	492992

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

ANNEXE COMPTABLE 2013

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2013 dont le total est de 790527,37 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de 23246,14 € ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices, Et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage:

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	10 ans
- Matériel informatique	3 ans

1-2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées au coût d'acquisition, la moins value latente globale existant au 31 décembre 2013 s'élève à 56.09 €.

1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur date d'émission ; en 2013 ce poste se monte à 158007,18 € .

1-4 FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE ET DE CONGRES

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

1-5 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.

Conformément aux règles définies dans le plan comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans des comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au bas du compte de résultat. Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI). A défaut, des informations qualitatives sont apportées au paragraphe 4-4 de la présente annexe.

Pour l'année 2013, sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres ainsi que des frais (*justifiés sur factures*) annexes (*péages, repas...*) engagés pour l'association dans le cadre de leur activité bénévole et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonné en tant que don. Ces dons ont donné lieu à l'émission de 826 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 492992€ (459114€ au titre des déplacements non remboursés effectués avec leur moyen de transport personnel et 33878€ au titre des autres frais engagés et non remboursés).

2 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

2-1-1 TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

	Solde au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2013
Terrains	45 734,71			45 734,71
Immeubles	259 310,48			259 310,48
Agencements	57 824,24	3 200,83		61 025,07
Matériel informatique	22 757,70	758,98	659,00	22 857,68
Mobilier Matériel de Bureau	21 884,24			21 884,24
TOTAL	407 511,37	3 959,81	659,00	410 812,18

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

2-2 TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Solde au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2013
Immeubles	94 022,20	8 643,68		102 665,88
Agencements	49 097,71	2 556,57		51 654,28
Matériel informatique	19 539,46	1 685,09	659,00	20 562,55
Mobilier Matériel de Bureau	21 075,58	101,61		21 177,19
TOTAL	183 731,95	12 986,95	659,00	196 059,90

2 - 3 TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2013
Fonds associatif	415 412,49			415 412,49
Réserve statutaire	18 550,76			18 550,76
Réserve de trésorerie	54 258,41			54 258,41
Réserve facultative	0			0
Subventions et dons pour investissement	157 136,96			157 136,96
RAN	-13 022,49	2 366,42		-10 656,07
Résultat	+2 366,42	-23 246,14	2 366,42	-23 246,14
Total	<u>634 702,55</u>	<u>-20 879,72</u>	<u>2 366,42</u>	<u>611 456,41</u>

2 - 4 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'Association est à moins d'un an à l'exception de la créance sur Emmaüs Wambrechies dont le remboursement est fonction des loyers encaissés par l'acquéreur et peut se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2015.

2 - 5 FONDS DEDIES

Fonds Azérad : Le solde non utilisé (49698,13€) à fin 2013 du don du Dr Azérad reçu en 2007 a été "isolé" dans un fonds dédié à l'objet du don (*financement de projets pour des personnes détenues démunies de moyens financiers suffisants*).

En 2013, ce fonds a été utilisé à hauteur de 10451,83€.

Fonds Lille : Le fonds dédié créé en 2011 par la section de Lille (*suite à la vente de l'immeuble de Tourcoing*) pour financer des actions de lutte contre l'illettrisme de personnes incarcérées a été utilisé en 2013 à hauteur de 10110,00€. Le solde non utilisé à fin 2013 est de 91115,00€.

3 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT 2013

	Produits	Charges	Résultat
Résultat d'exploitation	378 672,75	405 167,00	-26 494,25
Résultat financier	3 865,78		3 865,78
Résultat Courant	382 538,53	405 167,00	-22 628,47
Résultat Exceptionnel	496,23	1 113,90	-617,67
Résultat net comptable	<u>383 034,76</u>	<u>406 280,90</u>	<u>-23 246,14</u>

4 - AUTRES INFORMATIONS

4 - 1 EFFECTIF

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein au 31 décembre ont été de 3 en 2012 et sont restés identiques en 2013.

4 - 2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière et DIF) à devoir au personnel ont été estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté des effectifs. La créance sur Emmaüs Logement Wambrechies de 150000€ à l'origine, et d'un montant de 138329,66 € au 31 décembre 2013, est garantie par l'inscription sur le bien cédé d'un privilège spécial au profit de l'ANVP.

4 - 3 PROVISION POUR CHARGES

Néant

4 - 4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires mentionnées ici concernent des travaux réalisés par des bénévoles qui devraient, en principe, être réalisés par des salariés ou des prestataires extérieurs:

Temps passé par une adhérente pour l'émission et gestion des bulletins de salaire du siège estimé à 2 800€ pour 2013.

Temps passé par des bénévoles pour l'aide administrative apportée aux salariées du siège estimé à 2 200€ pour 2013.

Temps passé par 7 bénévoles pour la récupération, la mise en forme et le transfert dans le logiciel comptable de l'association des écritures des sections estimé à 15 000€ pour 2013.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



RSM Secno

Audit • Expertise • Conseil

Parc de la Vatine - 28, rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 Mont Saint Aignan Cedex - France
T + 33 2 35 59 76 76 - F + 33 2 35 59 11 55
www.rsm-secno.fr E-mail : rouen@rsm-secno.fr

**ASSOCIATION NATIONALE
DES VISITEURS DE PRISON**

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 18 avril 2014

RSM Secno

F. HERTEL PETIT
Commissaire aux Comptes